

INFORMATION - Conséquence sécheresse année 2022

Votre commune de Bois-le-Roi n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle consécutive à la sécheresse pour l'année 2022.

Vous trouverez ci-joint l'extrait du journal officiel.



INFORMATION



Document(s)

[Extrait du journal officiel](#)